

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BROMES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – 2026/23**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET CAVEAUX**

**L'an deux mille vingt-six et le vingt avril
à dix huit heures
le conseil municipal de la commune de
SAINT MARTIN DE BROMES régulièrement
convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Madame DÉPIEDS Laurence - Maire**

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTE :	
POUR :	15
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

**Etaient présents : Mme BOCKTAELS Marie-Lise, CHONG Mireille, DANTARD Anaïs,
GOSSMANN Lucie, PIANETTI Laurence, PIANETTI Nicole, WEBER Catherine
Mrs AILLAUD Yves, BOUGE Jean-Michel, DÉPIEDS Michel, KNORR Alain,
MATÉO Robert, PIECHON Bernard, ROHR Alain**

Mme DANTARD Anaïs a été élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, une fois les comptes financiers uniques votés et avant d'adopter le budget primitif de procéder à l'affectation des résultats.
Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2025, constatant que le Compte Financier Unique présente :

- un excédent d'exploitation de	4 675.81€
- un déficit d'investissement de	32 769.99€

DECIDE d'affecter :

- l'excédent d'exploitation reporté au compte R002 de 4 675.81€ de la section d'exploitation.
- le déficit d'investissement reporté au compte D001 de 32 769.99 € de la section d'investissement

La présente délibération est transmise au représentant de l'état dans le département conformément à l'article 2131-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUR COPIE CONFORME
MADAME LE MAIRE
DÉPIEDS Laurence**

